



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES RE-4, RE-5 ET I-1

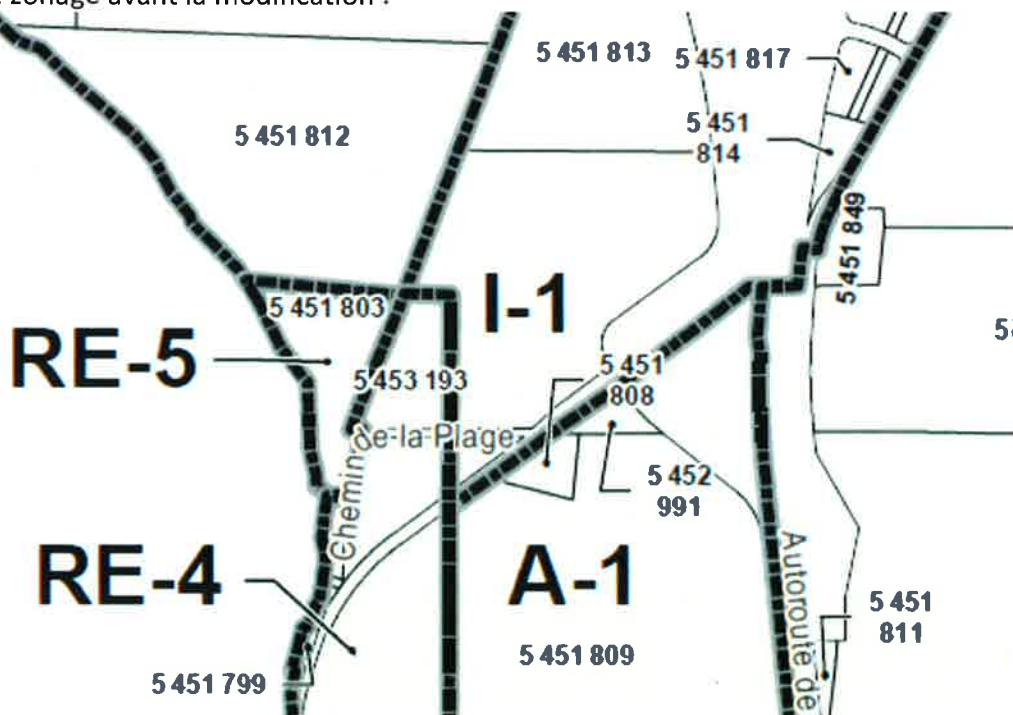
Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement 024-20 intitulé « Règlement numéro 024-20 amendant le règlement no 96-10 intitulé règlement de zonage afin de modifier les limites des zones Re-4, Re-5 et I-1 ».

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2020. Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

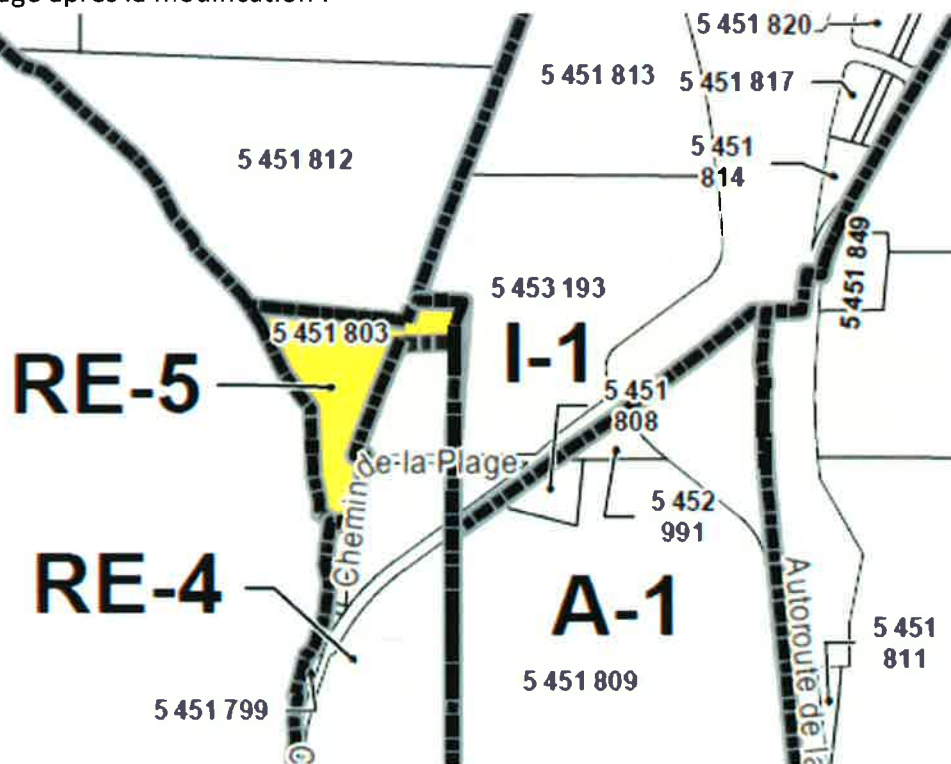
La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le **16 septembre 2020 à 19h45** au centre communautaire, soit au 444, chemin Bradley. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Zone concernée : La zone concernée

Plan de zonage avant la modification :



Plan de zonage après la modification :



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Armand, ce 28e jour du mois de septembre 2020.

Michèle Bertrand
Directrice générale